

Gilles BOURDOULEIX  
Député  
Maire de Cholet  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Choletais

N/réf : GB/TA : 2013/336

Madame Martine JANNOT  
Déléguée départementale de Maine-et-Loire  
Mutualité Française des Pays de la Loire  
67 rue des Ponts-de-Cé  
49028 ANGERS CEDEX 01

Le 25 novembre 2013

Madame,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2014 (PLFSS) et je vous en suis reconnaissant.

Je tenais à vous assurer que j'avais pris connaissance de votre courrier avec tout l'intérêt qu'il mérite et que j'ai pris bonne note de vos observations et de votre attente.

Interpellé par M. Etienne CANIARD, Président de la Mutualité française, le candidat socialiste à la présidence de la République avait, dans un discours durant sa campagne électorale, répondu à ses interrogations sur trois sujets : la taxe sur les mutuelles, les dépassements d'honoraires et les déserts médicaux.

Il poursuivait, dans un courrier envoyé avant son élection : « Le renchérissement des cotisations des mutuelles est en grande partie lié aux augmentations successives des taxes appliquées aux mutuelles. Ce renchérissement des cotisations pénalise naturellement les plus démunis ».

Quelques jours avant son élection, le candidat socialiste avait par ailleurs indiqué sur une radio, sa volonté d'annuler « une partie de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances » (TSCA) avec toutefois une condition : « ...que cette baisse soit entièrement répercutée sur les adhérents des mutuelles. Nous aurons donc une contractualisation avec ces organismes pour que la baisse de la taxe puisse être reversée aux assurés sociaux ». Ce qui permettra notamment de : « réintroduire une distinction entre les contrats aux effets vertueux et les autres. C'est pour cela que je souhaite que soit redéfini le contenu des contrats existants et que s'instaure une taxation fortement différenciée selon leur nature ».

Concernant les dépassements d'honoraires des médecins, il estimait qu'ils « ont augmenté de manière inquiétante pour les patients, pour atteindre dans certains cas un niveau inacceptable » et « cette dérive doit cesser ».

Et toujours dans sa lettre adressée à la Mutualité française, il précisait : « Mon action visera donc une remise à plat de l'ensemble des tarifs pratiqués en mettant un terme à l'option de coordination qui est une mesure inefficace. L'objectif serait de plafonner ces dépassements par spécialité et par région après une négociation avec l'ensemble des acteurs concernés. En cas d'échec, des mesures législatives seront proposées avant la fin de l'année 2012 ». Et d'ajouter : « Il s'agit de permettre à nos concitoyens de connaître le montant exact de leurs dépenses de santé et des remboursements associés et, à terme, de revenir à une réelle opposabilité des tarifs. Je n'ignore pas que les mutuelles ne disposent pas actuellement des mêmes droits que les autres organismes complémentaires en matière de conventionnement avec les professionnels de santé. Il me semble donc important de rétablir l'égalité entre les assurances et les mutuelles en leur permettant, par la voie contractuelle, de favoriser les conditions d'un meilleur accès de tous à des soins de qualité et au meilleur coût ».

A la lecture du PLFSS 2014, il est évident que les promesses du candidat aujourd'hui Président ne sont pas tenues, parce que ce dernier n'engage pas de réformes structurelles en matière de santé et que ce projet de loi ne contient malheureusement pas de mesures équitables.

Or, le président de la République et son gouvernement savent pourtant que c'est surtout au sein des populations en situation de précarité que l'absence de complémentaire santé crée des difficultés d'accès aux soins.

Le PLFSS 2014 n'est qu'un amoncellement de mesures tendant à exiger des Français une plus importante contribution financière. Il ne répond donc en rien aux attentes de celles et de ceux que vous représentez à travers votre action mutualiste. Il méconnaît volontairement le rôle important des mutuelles. Il ne prend pas en compte le mal être profond qui grandit chez les professionnels de la santé et le trouble qui règne dans les établissements de soins.

Le PLFSS 2014, comme le Projet de Loi de Finances 2014 (PLF), n'est qu'un témoignage supplémentaire de l'incompétence et de l'amateurisme dont font preuve nos dirigeants.

Depuis des mois, notre pays s'enfonce dans une crise économique et sociale sans précédent. Les Français de plus en plus nombreux témoignent chaque jour de leur malaise, de leur incompréhension, de leur incertitude, de leur angoisse.

Depuis des mois, les actes contredisent les promesses.

Sachez qu'avec mes collègues de l'opposition, je ne manquerai pas d'intervenir en faveur des demandes des mutuelles, comme je l'ai fait depuis le début des discussions sur ce PLFSS, en espérant que le gouvernement tirera tous les enseignements de la décision du Sénat de rejeter ce texte en première lecture.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.



Gilles BOURDOULEIX